EXTRAIT DU BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BELFORT
1er volume, 1872-1873

NOTE
SUR L'INOCULATION VARIOLIQUE
ET LA VACCINATION

A PROPOS D'UNE LETTRE DE M. DE BERCKHEIM DE SCHOPPENWIHR
A M. LE BARON DE KLINGLIN EN 1777

PAR

LE Dr OMER MARQUEZ

Médecin cantonal à Belfort (précédemment à Colmar)
Médecin de l'hôpital civil
Lauréat de l'Académie de médecine de Paris
Président de l'Association médicale du Haut-Rhin, Membre du
Conseil général de l'Association générale des médecins
de France, etc.; Officier d'académie

MONTBÉLIARD
IMPRIMERIE PAUL HOFFMANN

1876

M. le Dr Gottard
p. p. c.

NOTE

SUR L'INOCULATION VARIOLIQUE

ET LA VACCINATION

EXTRAIT DU BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BELFORT
1er volume, 1872-1873

NOTE
SUR L'INOCULATION VARIOLIQUE
ET LA VACCINATION

À PROPOS D'UNE LETTRE DE M. DE BERCKHEIM DE SCHOPPENWIHR
A M. LE BARON DE KLINGLIN EN 1777

PAR

LE Dr OMER MARQUEZ

Médecin cantonal à Belfort (précédemment à Colmar)
Médecin de l'hôpital civil
Lauréat de l'Académie de médecine de Paris
Président de l'Association médicale du Haut-Rhin, Membre du
Conseil général de l'Association générale des médecins
de France, etc.; Officier d'académie

à Hyères, 8 8bre 1876

MONTBÉLIARD
IMPRIMERIE PAUL HOFFMANN

1876

NOTE

SUR

L'INOCULATION VARIOLIQUE ET LA VACCINATION

à propos d'une lettre de Mr de Berckheim
de Schoppenwihr à Mr le baron de Klinglin en 1777.

Nous devons à l'obligeance de M. le Secrétaire général de Préfecture Diétrich, — un chercheur habile et nécessairement heureux, — communication d'une lettre qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la médecine en Alsace. Nous croyons pouvoir la produire dans ce Bulletin d'une Société (1) qui, pour donner satisfaction à l'un des plus incontestables besoins de l'esprit, — l'étude à titre de délassement, — vient de se fonder sur ce petit coin de terre du Haut-Rhin que la sagesse et le patriotisme d'un homme d'État éminent ont réussi à nous conserver alors qu'il était menacé lui aussi de succomber et de passer sous la domination des Allemands.

Cette lettre a trait à la pratique de l'inoculation variolique ; elle porte la date de 1777. A cette époque, et bien que la méthode de l'inoculation variolique, conseillée, dès 1701,

par les docteurs Timoni et Pilarini, de Constantinople (2), eût déjà quelque peu tempéré les excès du mal, la variole, un des plus impitoyables fléaux du genre humain, décimait encore à loisir les populations et gravait trop souvent de cicatrices à tout le moins désobligeantes le visage de celles de ses victimes que la mort avait épargnées. On n'opposait pas encore à cette terrible maladie, comme préservatif, la vaccine, bien que Jenner en eût déjà surpris le secret, l'année précédente (1776), à Berckeley. On sait, en effet, que Jenner, frappé de l'importance de la découverte qu'il venait de faire, ne voulut pas en compromettre l'avenir par une divulgation prématurée; qu'il ne la fit connaître qu'en 1796, après vingt années de patientes recherches et d'expériences conduites avec sagacité, et qu'il ne publia que deux années plus tard le livre qui, sous la garantie de son nom, devait porter — et porta rapidement, — *urbi et orbi*, la bonne nouvelle (3); si bien que c'est de 1798 que date l'ère de la vaccination. C'est alors que l'on apprit, à l'étonnement général, que depuis des années dans le Holstein, depuis des siècles en Irlande, le *cow-pox* était connu; qu'étaient connus les bienfaisants effets de son inoculation accidentelle, et cela sans que jamais personne eût

songé à en tirer un parti régulier; que la science indoue connaissait depuis longtemps la vaccine, la vaccine intentionnelle, mais que les Brahmines inoculaient la précieuse maladie seulement aux enfants de ceux qui avaient une foi dévotieuse, absolue, en la Déesse Bhovonny, la souveraine directrice de tout ce qui a rapport à la petite vérole ! !

Donc, en 1777, on ne vaccinait pas; on se bornait à inoculer... C'était déjà bien beau. On inoculait; on donnait une petite vérole artificielle afin d'éviter l'éclosion spontanée de la petite vérole naturelle, celle-ci presque toujours dangereuse et dommageable; l'autre, habituellement exempte d'inconvénients sérieux. Les ravages causés par la variole étaient si grands; leur atténuation par la variole inoculée était si patente pour qui voulait se donner la peine de voir et de comparer, que les personnes du meilleur monde ne dédaignaient point de prêter l'autorité de leur nom et de leur exemple, de leur expérience et de leur plume à la vulgarisation de la pratique de l'inoculation.

Ainsi, sans parler du père Dentrecolles ni de Voltaire, de la Condamine ni de Tissot, de d'Alembert ni du pasteur Chais, ni de bien

d'autres encore, on a vu paraître chez les libraires de Paris en 1775, un opuscule de 48 pages in-8° ayant pour titre : *Avis aux mères au sujet de l'inoculation, ou lettre à une Dame de province qui hésitait de faire inoculer ses enfants.* — L'auteur, M. de Boissy, — un nom connu ailleurs que dans la spécialité qui nous occupe en ce moment,—explique à la mère de famille « que, communément, on n'a pas deux fois la petite vérole ; que la petite vérole artificielle est une petite vérole vraie, mais qu'elle est moins dangereuse, beaucoup moins dangereuse que la petite vérole naturelle ; qu'il n'y a aucun danger à se donner la petite vérole quand on ne l'a pas eue ; que c'est au contraire se préserver du danger que porte avec elle la petite vérole naturelle. Aussi, les médecins les plus célèbres ont-ils adopté l'inoculation, et, qui mieux est, les têtes couronnées s'y sont-elles soumises » (4).

Mais il est inutile que nous fassions faire au lecteur le tour du monde à la suite des prôneurs de l'inoculation ; revenons tout modestement à notre sujet et tenons-nous en à la lettre de M. de Berckheim. Celui-ci, on le remarquera sans peine, a su se conformer aux mesures de précaution que commandait la situation au-devant de laquelle il avait été, et

tenir, autant que possible, à l'abri de la contagion, par son fait, soit ses amis, en se privant du plaisir de leur rendre visite durant la maladie provoquée sur deux de ses enfants, soit ses enfants non encore variolés ou inoculés, en évitant un rapprochement trop hâtif entre eux et les convalescents : la maladie acquise au contact de sujets inoculés ne laissait pas, en effet, d'être dangereuse. — De cette lettre, voici le texte pris sur l'original par notre honorable et savant ami, M. Diétrich :

A Monsieur

Monsieur le Baron de Klinglin, colonel de cavallerie seigneur d'Oberherkheim et autres lieux à Oberherckheim.

Strasbourg, ce 5 mai 1777.

Je vous serai Mon cher Klinglin trés-obligé que vous me fassiez le plaisir de faire remettre ma maison de Schoppenwihr le plutôt possible dans le même état, comme vous l'avez trouvé en entrant, selon notre Bail. Car comme j'ai

fait inoculer ici deux de mes enfants qui seront bientôt rétablis, je desirerais demeurer avec eux en partant d'ici quelque temps à Schoppenwihr, pour les eloigner de ceux qui sont à Ribeauvillé. j'espère que comme nous ne sommes pas eloignés de votre campagne, nous aurons aussi la satisfaction de vous voir quelquefois. Comme relegué hors de la ville, je n'ai pas êncore osé faire ma cour à Mesdames de Litzelbourg et de Klingling. Ma femme me charge de vous faire bien des complimens, et elle a l'honneur de vous prier de bien vouloir aussi faire mil assurances de tendres Amitiés de sa part à Madame de Klingling, laquelle j'assure de mes hommages respectueux. Ayant l'honneur d'être Mon cher Klinglin avec les sentiments d'attachement et la considération la plus distinguée

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Berckheim, de Schoppenwihr

Cette pratique de l'inoculation à laquelle M. de Boissy, en 1775, conviait les mères, et à laquelle nous venons de voir que M. de Berckheim de Schoppenwihr, le mari d'une femme remarquable par le charme de sa con-

versation suivant le jugé du cardinal de Rohan (5), a soumis ses enfants, en 1777, était l'application d'une première conquête de l'esprit d'observation pour combattre la variole, pour la combattre par ses propres armes en les retournant contre elle après les lui avoir arrachées. Près d'un siècle après la publicité donnée à la méthode qui, de Constantinople, s'était répandue peu-à-peu dans presque toute l'Europe, la découverte du *cow-pox* et de ses effets est venue mettre la médecine en possession d'un préservatif de la variole bien autrement efficace, alors même que son influence ne soit pas d'une durée sans limites et qu'il soit parfois nécessaire de la rajeunir en la renouvelant. La vaccine dont il paraît certain qu'un français, un ministre protestant de Nîmes, Rabaut-Pommier, a eu connaissance, vers 1784, sans qu'il ait pu l'étudier assez pour en faire ou en proposer une application méthodique; la vaccine longuement et savamment expérimentée par Jenner, en ses effets prochains ou éloignés, est devenue une maladie utile, voire nécessaire, une sauvegarde à ne point négliger, et la vaccination n'a point tardé à se gagner des partisans de jour en jour plus nombreux (6).

Cela, toutefois, ne s'est pas fait sans peine.

Songez donc : une innovation ! De fait, il n'y a pas de progrès en ce monde, quelle qu'en soit la portée, quelle qu'en soit l'évidence, qui puisse d'emblée se concilier toutes les sympathies et ne pas rencontrer une chicanière opposition. Si bienfaisante que soit pour la vieille humanité la découverte de Jenner et surtout l'application qu'a su en faire la science moderne, la vaccine, après plus d'un demi-siècle d'épreuve et de succès, a pu, comme aux premiers jours, trouver des récalcitrants, plus encore, des détracteurs, esprits chagrins et plus ergoteurs qu'amis de la vérité. Ces tracasseries ne l'ont cependant pas empêchée de suivre sa voie ; ses insuccès même, là où elle a paru en avoir subi, n'ont pas réussi à infirmer son importance, sa valeur, ses titres à s'imposer à la confiance des peuples et des gouvernements.

L'Alsace, un pays de sang trop français pour ne pas faire à la science et au progrès, d'où qu'ils viennent, l'accueil qui leur est légitimement dû, a, de bonne heure, essayé d'abord, puis adopté et inscrit dans ses institutions sanitaires la pratique officielle des vaccinations. Pour nous en tenir au seul département du Haut-Rhin duquel nous dérivons, il est

constant que « les premiers essais de l'inocu-
« lation de la vaccine dans ce département
« datent du commencement de l'an IX de la
« République (septembre 1800) et qu'à cette
« époque la ville de Mülhausen devint le
« berceau de la vaccine, tout comme elle
« avait été l'asyle de l'inoculation de la petite
« vérole (7). »

Plus tard, lorsque sous une impulsion aussi raisonnée que généreuse, la médecine cantonale a été instituée dans notre province, le service des vaccinations publiques est entré dans le cadre des attributions de l'institution nouvelle (8); et tout récemment, à la date du 26 mai 1873, sur cet héroïque Territoire de Belfort que la traversée de ces dernières années a tant éprouvé, nous avons vu ce service spécial occuper une large place dans les préoccupations d'une administration qui, sous le coup encore des embarras que lui causait l'occupation allemande, s'est montrée soucieuse des intérêts confiés à sa garde et n'a pas voulu ajourner la réorganisation du service général de l'assistance publique.



BIBLIOGRAPHIE

(1) La *Société d'émulation de Belfort* a pour but (Article 2 du Règlement) « de développer le goût des choses littéraires et scientifiques, DE RECHERCHER ET DE CONSERVER TOUT CE QUI SE RATTACHE A L'HISTOIRE DE BELFORT ET DE L'ALSACE et spécialement de reconstituer et d'accroître la Bibliothèque de la ville. » — « Cette société doit sa création à l'initiative de quelques hommes d'étude et de goût. A la tête de ces promoteurs d'une association dont le but est des plus louables, a pris place M. le Secrétaire général de préfecture Diétrich (de Colmar), connu dans le monde des savants par de bonnes études d'archéologie et de paléographie. »

(2) Emmanuel Timoni et Jacques Pilarini, italiens de naissance, exerçaient la médecine à Constantinople sur la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe ; le premier, docteur de Padoue et d'Oxfort, était médecin du Sultan ; le second, docteur de Padoue, avait été médecin du czar Pierre le Grand. — Au cours d'une grave épidémie de variole, ils furent frappés des résultats d'une pratique venue d'Arménie où le hasard avait fait découvrir, il y avait bien longtemps déjà, que la petite vérole acquise par accident préservait de la petite vérole spontanée, tout au moins en atténuait les effets et les outrages, et où l'esprit de lucre avait facilement conduit à utiliser cette

découverte pour conserver leur beauté aux filles de Georgie et de Circassie dont il se faisait un commerce fructueux avec les Musulmans. Cela fut pour nos deux docteurs un trait de lumière. Observateurs judicieux des faits qui se multipliaient autour d'eux et qui relevaient d'une pratique populaire exploitée sur une assez large échelle, à Constantinople, par une vieille thessalienne, ils s'employèrent à faire passer cette pratique dans le domaine de la science et préconisèrent l'inoculation préventive de la variole. Leurs écrits datent : ceux de Timoni, de 1713, *lettre au docteur Woodward* (de Londres), dans les *Transactions philosophiques*, appendice aux voyages de la Motray ; de 1714, dans les *Actes des Savants* de Leipsick ; de 1717, dans les *Éphémérides des curieux de la nature* ; — un livre de Pilarini, de 1715, édité à Venise (*Nova et tuta excitandi variolas per transplantationem methodus*). En même temps que ces documents étaient publiés, une thèse sur l'inoculation byzantine pour le doctorat était présentée en 1716 peut-être, mais plus vraisemblablement en 1722, et soutenue, à l'université de Leyde, par Antoine Le Duc, né à Constantinople de parents grecs et lui-même inoculé : *Dissertatio de Byzantinâ variolarum institutione.*

(3) *An inquiry into the causes and effects of the variolæ vaccinæ, a disease discovered in some of the western counties of England, particulary Gloucestershire, and Knowen by the nome of the Cow-pox* ; 1798, *London, in-8°*. — Vingt-trois observations relevées avec soin mettent en relief deux ordres de faits : 1° Des sujets qui avaient gagné accidentellement la petite vérole des vaches, le *cow-pox*, n'ont pu, même longtemps après cet accident, contracter par contage ou autrement la petite vérole vul-

gaire; 2° des sujets, enfants ou adultes, ont été inoculés avec du fluide vaccin ; plus tard, après l'évolution du mal ainsi provoqué par une insertion de cow-pox, ils ont été soumis à l'inoculation régulière du pus varioleux, et celle-ci a complètement échoué.

(4) En 1774, Louis XVI, ses frères, les comtes de Provence et d'Artois, et la femme de l'un d'eux avaient été inoculés, sans que le moindre accident en fût résulté. — En 1756, le 12 mars, le duc d'Orléans avait déjà fait inoculer, par Tronchin, son fils et sa fille, le duc de Chartres et Mademoiselle, également avec succès ; l'exemple donné par ce prince avait eu des imitateurs : Turgot, maître des requêtes, le marquis de Villequier, les fils d'Héricourt, de Vernège, du duc d'Estillac, du marquis de Gentil, le comte de Gisors, le comte de Béthume, le duc d'Estillars, Mesdames de Valle, de Villeroi, de Forcalquier, etc., puis il y avait eu un temps d'arrêt. — Le mouvement ne datait cependant pas de bien loin chez nous.

En effet, le premier inoculé connu en France avait été le chevalier de Chastelux (14 mai 1755). — Jusque là, malgré la thèse en faveur de l'inoculation présentée par Boyer, devant la faculté de Montpellier, en 1717, l'année même où, à Constantinople, on inoculait, en même temps que le fils de l'ambassadeur d'Angleterre Lord Wortley Montaigu, les trois enfants du Secrétaire de l'ambassadeur de France le marquis de Châteauneuf; malgré l'approbation de médecins d'une grande notoriété et en possession, autant qu'il est possible de l'être, de la confiance publique, la méfiance avait longtemps tenu les esprits en suspens. En Angleterre, l'exemple que Lady W. Montaigu avait

donné, d'abord à Constantinople en 1715, puis, en 1721, à Londres même et que le prince de Galles avait suivi sans retard (1721), cet exemple avait rapidement trouvé des imitateurs, et nos voisins, en dépit des clameurs de l'opposition qui s'éleva chez eux comme chez nous contre la pratique de l'inoculation, s'étaient engagés avec moins d'hésitation que nous dans cette voie où un progrès remarquable se faisait, où un progrès plus grand encore allait se faire bientôt.

(5) « Il n'y a que trois femmes sérieusement et véritablement charmantes de conversation dans toute l'Alsace ; ce sont Mesdames de Berckheim de Schoppenwyr, d'Oberkirch, et de Dietrich ; les autres parlent et ne causent pas, » disait souvent le cardinal de Rohan. C'est la baronne d'Oberkirch elle-même qui a consigné le propos, certes sans disgrâce pour elle, dans ses *Mémoires* écrits en 1789, et publiés, par son petit-fils, M. de Montbrison, en 1858 seulement.

Ces Berckheim de Schoppenwihr venaient de la branche de Jebsheim qui n'est pas éteinte et qui est aussi connue, de notre époque, pour le mérite et la bienveillance de ses représentants, qu'avaient pu l'être pour de semblables qualités, du temps de la baronne d'Oberkirch, les possesseurs du domaine de Schoppenwihr, tant adorés de leurs vassaux et tenanciers.

(6) C'est en 1798 que le médecin de Berckeley a fait connaître sa découverte... La même année, Pearson contrôle les expériences de Jenner, et le duc d'Yorck fait vacciner, puis soumettre à la contre-épreuve de l'inoculation de la variole, tous les soldats de la garde du roi Georges III qui n'avaient pas eu la petite vérole spontanée.

L'année suivante, le docteur Woodwille (de Londres) publie les résultats de vaccinations nombreuses et parfaitement réussies; en 1800, il vient en France prêter son concours à des expériences auxquelles président le duc de Larochefoucault-Liancourt, le préfet de la Seine Frochot et le directeur de l'Ecole de médecine Thouret, le docteur Colon dont le jeune fils parait avoir été un vaccinifère de choix et largement mis à contribution au profit de la France et de l'étranger, les professeurs Leroux et Pinel, le docteur Husson qui, en 1801 déjà, publiera ses *Recherches historiques et médicales sur la vaccine*, un travail de science important aujourd'hui encore et malgré les travaux plus récents et si justement remarqués de Bousquet, de M. Depaul, de Steinbrenner et autres. Dans le reste de l'Europe et hors de l'Europe, le mouvement n'est pas moins rapide. Odier à Genève, Sacco à Milan, Sachs à Berlin, Fries à Breslau, Hortez en Catalogne font en faveur de la vaccine une propagande sérieuse, et Watherhouse (du Massachussetts), qui dès 1793 s'était distingué parmi les partisans de l'inoculation, va devenir le Jenner de l'Amérique, comme de Carro, qui, de Vienne, fait passer la vaccine en Turquie, en Perse, en Grèce et aux Indes orientales, est déjà devenu le Jenner de l'Allemagne et plus en particulier des États de la monarchie d'Autriche. — De Carro, détail intéressant, a eu la bonne fortune de faire parvenir à Constantinople, pour le fils de Lord Elgin et alors que les envois de l'Angleterre n'étaient pas arrivés à destination dans de bonnes conditions, du vaccin de bonne nature; il a pu rendre ainsi à la Turquie, mais en le centuplant, et par l'intermédiaire d'un enfant de l'ambassade d'Angleterre, le bienfait qu'une femme intelligente « l'une des femmes d'Angleterre, au dire de Voltaire, qui eut

le plus d'esprit et de force dans l'esprit, » Lady Wortley Montaigu; avait su tenir et nous rapporter de la Turquie quatre-vingt deux ou trois ans plutôt, en empruntant à ce pays la pratique de l'inoculation variolique.

(7) *Précis historique de l'établissement de la vaccine dans le département du Haut-Rhin*; Colmar 1811, in-8°. — L'auteur de ce mémoire, L. G. Morel, né à Colmar en 1769, Docteur en médecine et en chirurgie de l'École de Strasbourg en 1787, est mort à Colmar en décembre 1842. Au cours de cette longue carrière, il lui fut donné de rendre des services qui lui acquirent une légitime réputation de science et d'habileté. Homme de progrès, il ne pouvait manquer d'entrer dans le mouvement Jennérien ; il fut, en effet, un des membres les plus écoutés du Comité de vaccination du Haut-Rhin.

Entre autres mérites, le docteur Morel eut celui d'organiser à l'hôpital civil de Colmar, sous l'administration du préfet Félix Desportes et en exécution de la loi du 10 mars 1803, une École départementale d'accouchement pour la création de laquelle les fonds nécessaires furent fournis par un homme généreux, Peyra (de Sainte-Marie-aux-Mines). — Introduire ici ce détail n'est point sortir tout-à-fait de notre sujet. En répandant jusque dans les moindres communes des sages-femmes instruites, on fournissait à la médecine des auxiliaires utiles à plus d'un point de vue. Dans le cas particulier qui nous occupe, la vaccine, ces auxiliaires ont souvent contribué et contribuent certes souvent encore à vaincre des résistances contre lesquelles peuvent se heurter, impuissants à les vaincre, les conseils et les raisonnements du vaccinateur officiel qui fait sa tournée et passe pour ne revenir que l'année suivante .. à moins d'une épidémie de variole.

(8) Arrêté du préfet du Haut-Rhin (M. Cambacérès) en date du 15 février 1856 ; *Assistance publique* ; *organisation du service des médecins cantonaux* (Recueil des actes de la préfecture, du Haut-Rhin, p. 35).

(9) Arrêté de l'Administrateur du Territoire de Belfort (M. Ch. Lebleu), en date du 26 mai 1873 ; *Médecine cantonale* (Recueil des actes de l'administration du Territoire, p. 51). Cet arrêté, pour la rédaction du quel l'honorable préfet s'est inspiré des principales dispositions de l'arrêté du 15 février 1856, en même temps qu'il prenait l'avis d'un médecin éclairé alors Inspecteur de l'Assistance publique à Belfort (M. le docteur Minel), institue dans le Territoire « un service médical gratuit pour le traitement des malades indigents » et confie ce service à des « médecins cantonaux » qui auront encore dans leurs attributions de veiller à tout ce qui intéresse l'hygiène publique.

Comme l'arrêté du 15 février 1856 qu'avaient déjà précédé en Alsace, aux mêmes fins et avec un grand succès, les arrêtés pris dans le Bas-Rhin, le 31 octobre 1810 par Lezay-Marnésia, un préfet dont la mémoire est encore vénérée dans le pays, et par Chopin d'Arnouville, le 30 juillet 1835, l'arrêté du 26 mai 1873 consacre plusieurs articles au service spécial des vaccinations, en charge les médecins cantonaux et demande à la gratuité de l'opération mise sous le patronage de l'administration d'être, aussi bien que l'interdiction de l'Ecole aux enfants non vaccinés, un des meilleurs moyens de persuasion à mettre en œuvre pour faire accepter de tous une mesure d'utilité et de salubrité publique et privée aussi importante que la vaccination.

Le Territoire compte 106 communes formant cinq can-

tons. Ceux-ci pour le service de la médecine cantonale, ont été divisés en neuf circonscriptions médicales ayant chacune son médecin cantonal, vaccinateur officiel.

D'après les rapports présentés au Conseil général du Territoire par M. Minel pour les années 1873 et 1874, le service des vaccinations a fourni les résultats suivants :
En 1873, sur 1442 enfants à vacciner, 1296 ont été présentés à l'opération et celle-ci a réussi 1265 fois.
En 1874, sur 1492 enfants à vacciner, 1247 ont été présentés à l'opération, et celle-ci a réussi sur 1209 sujets.



Montbéliard (Doubs). imp. P. Hoffmann.

